

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Bienvenue à l'Ecole du Ski Français des Angles

ESF Les Angles

Ancienne Gare des Télécabines

BP 08

66210 LES ANGLES

Tel : 33 (0)4 68 04 47 82

Vous venez de vous inscrire aux prestations dispensées par les moniteurs de l'ESF des Angles.

L'inscription à des prestations de l'ESF des Angles implique l'acceptation pure et simple des présentes conditions générales :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES PRESTATIONS D'ENSEIGNEMENT ET D'ENCADREMENT DU SKI ET AUTRES DISCIPLINES DE GLISSE DES MONITEURS DE L'E.S.F. LES ANGLES.

ARTICLE I : PRESTATIONS

Tous les moniteurs de l'E.S.F. LES ANGLES ont suivi une formation validée par l'Etat et leurs méthodes d'enseignement sont reconnues sur un plan national et international. Les prestations sont dispensées individuellement ou par groupe. Le bon déroulement des cours suppose une homogénéité du niveau des skieurs. Compte tenu de l'impossibilité matérielle pour les moniteurs de l'E.S.F. Les Angles de vérifier le niveau de chaque élève, préalablement à son inscription, ce dernier est responsable du choix du niveau technique qu'il a sélectionné en fonction de la grille établie par l'E.S.F. Les Angles. En conséquence, l'E.S.F. Les Angles se réserve la possibilité de réincorporer dans un groupe plus adapté à son niveau un skieur dont le niveau ne correspondrait pas à sa déclaration et ce sous réserve des capacités des autres groupes. Le skieur ne pourra réclamer aucun remboursement ou aucune indemnité de ce fait dû à sa seule déclaration. L'apprentissage du ski se déroule dans un environnement spécifique au caractère aléatoire. Sa pratique impose donc à l'élève de veiller personnellement à sa propre sécurité et à celle des tiers. La responsabilité du moniteur se limite à une obligation de moyens. Il appartient à l'élève de respecter les consignes du moniteur. L'élève est seul responsable de son matériel. L'E.S.F. Les Angles n'est pas responsable des accidents causés par les skieurs qui participent au cours.

ARTICLE II : ASSURANCE

L'ESF Les Angles n'assure pas les élèves pendant leurs cours. Si vous ne possédez pas d'assurance pour la pratique du ski, snowboard... nous vous recommandons de contracter celle qui vous est proposée par la station à la billetterie des remontées mécaniques.

ARTICLE III : TARIFS / INSCRIPTION / PAIEMENT

• 3.1 : Tarifs

Les tarifs de l'E.S.F. Les Angles sont présentés sur le site de vente en ligne www.esf-les-angles.com, sur nos brochures publicitaires et affichés aux points d'accueil ESF. Les prix indiqués comprennent la prestation d'enseignement dispensée par un moniteur de l'E.S.F. Les Angles à l'exclusion de toute autre prestation (assurance, remontées mécaniques, location matériel, hébergement, etc). En conséquence, l'élève devra, préalablement à l'heure prévue au cours, posséder son équipement de ski et se munir d'un forfait pour l'accès aux Remontées Mécaniques en fonction du niveau dans lequel il est inscrit et, selon son choix, d'une assurance qui devra le couvrir contre les risques inhérents à une pratique sportive en milieu montagnard (responsabilité civile, secours, etc).

• 3.2 : Modalités d'inscription et de paiement

L'inscription peut se faire sur place, par téléphone ou par courrier avec l'envoi d'un bulletin de réservation (téléchargeable sur notre site internet www.esf-les-angles.com);

- Par téléphone avec un paiement intégral par carte bancaire.
- Par courrier avec un paiement intégral par chèque ou chèques vacances à l'ordre ESF LES ANGLES
- Sur place avec un paiement intégral en espèces, par chèques vacances, par carte bancaire.
ATTENTION : les chèques ne sont pas acceptés sur place

L'E.S.F. Les Angles assure la seule disponibilité des cours proposés au moment de la conclusion du contrat. Le paiement manifeste la conclusion du contrat. Les prestations sont réservées pour des dates fermes. *De ce fait, le délai de rétractation de 7 jours pour les ventes à distance prévu par l'Article L121-20 du Code de la Consommation n'est pas applicable en vertu de l'Article L121-20-4 du même code.*

ARTICLE IV : DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES MEDAILLES

Valable uniquement en cas d'achat d'un PACK 6 JOURS ou 5 JOURS* où la médaille est incluse dans le tarif (*du dimanche au vendredi ou du lundi au vendredi).*

La carte de cours du pack 6 jours* ou 5 jours* donne droit à la remise de la médaille attestant la réussite du teste de fin de cours ou là médaille de fin de stage. Si vous ne souhaitez pas obtenir cette médaille: il est possible d'obtenir le remboursement de celle-ci, au prix public, en le demandant au guichet de l'ESF au plus tard jusqu'au lendemain de la fin de validité de la carte. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera possible.

ARTICLE V : ANNULATION OU INTERRUPTION DU FAIT DU CLIENT

5.1 : Annulation d'une réservation en amont des 15 jours qui précèdent le début de la prestation : Pour les cours collectifs :

- Si vous avez souscrit une assurance annulation à titre personnel, veuillez-vous référer aux conditions de celle-ci.
- Si vous n'avez pas souscrit d'assurance annulation et sous réserve d'un cas de force majeure avec présentation d'un justificatif : l'ESF vous remboursera le prix payé moins des frais de dossier (10 % de la transaction avec un minimum de 20 euros).
- En l'absence de cas de force majeure : l'ESF vous remboursera le prix payé moins des frais de dossier (10 % de la transaction avec un minimum de 20 euros) auxquels s'ajoutera une indemnité de rupture de contrat (10 % de la transaction).

Pour les cours particuliers :

L'ESF vous remboursera le prix payé moins des frais de dossier (10 % de la transaction avec un minimum de 20 euros).

5.2 : Annulation d'une réservation dans les 15 jours précédant le début de la prestation :

Pour les cours collectifs :

- Si vous avez souscrit une assurance annulation à titre personnel, veuillez-vous référer aux conditions de celle-ci.
- Si vous n'avez pas souscrit d'assurance annulation et sous réserve d'un cas de force majeure avec présentation d'un justificatif : l'ESF vous remboursera le prix payé moins des frais de dossier (15 % de la transaction avec un minimum de 20 euros).
- En l'absence de cas de force majeure : l'ESF appliquera une retenue égale à 50 % du prix payé avec un minimum de 20 euros

Pour les cours particuliers jusqu'à 48 heures avant la date de début des cours :

L'ESF vous remboursera le prix payé moins des frais de dossier (15 % de la transaction avec un minimum de 20 euros).

Passé le délai des 48 heures aucun remboursement ne sera effectué.

5.3 : Interruption pendant le séjour pour les Cours Collectifs :

- Si vous avez souscrit une assurance annulation à titre personnel, veuillez-vous référer aux conditions de celle-ci.
- En l'absence d'assurance annulation et sous réserve d'un cas de force majeure avec présentation d'un justificatif : il vous sera alors proposé le remboursement de la partie non consommée sous forme d'avoir calculé sur la base du tarif unitaire.

5.4 : Interruption pendant le séjour pour les Cours Particuliers :

- Seront remboursées uniquement les leçons particulières non consommées, annulées 48 heures à l'avance. Passé ce délai aucun remboursement des leçons particulières ne sera effectué.

ARTICLE VI : ANNULATION / INTERRUPTION / EXCLUSION DU FAIT DE L'ESF

L'E.S.F. Les Angles se réserve la possibilité d'annuler ou d'interrompre les cours notamment en cas de force majeure. Constitue notamment un cas de force majeure : la fermeture des pistes ou des remontées mécaniques, les conditions météorologiques rendant dangereux l'accès du groupe sur les lieux de la pratique.

6.1 : Annulation

Si l'effectif requis n'est pas atteint, l'E.S.F se réserve le droit de regrouper, modifier, annuler les cours.

6.2 : Remboursement

En cas de force majeure : en cas d'arrêt des cours indépendamment de notre volonté ou en cas d'impossibilité pour un élève de se présenter au cours à l'heure prévue, quelle qu'en soit la raison, aucune réclamation ne sera admise et aucun remboursement effectué par l'E.S.F.

6.3 : Exclusion

L'E.S.F. Les Angles se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement est de nature à troubler le déroulement de l'enseignement. Dans ce cas, le client ne pourra prétendre à aucun remboursement.

ARTICLE VII : REGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les difficultés éventuelles pouvant survenir dans l'exécution du contrat. Si aucun accord amiable ne pouvait intervenir, tous les litiges relatifs à la validité, à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention seront régis exclusivement par les règles du droit français. Toutes les contestations, de quelque nature qu'elles soient, relèveront de la compétence des juridictions civiles et commerciales françaises, y compris statuant en matière de référé.